

191	UTBM Service communication	AEF Info	8 avril 2024
		Dépêche n° 710380	Gouvernance - Stratégie - Université Politique de site - Grandes écoles

L'UTBM sera établissement-composante de l'EPE porté par l'université de Franche-Comté

Le conseil d'administration de l'UTBM (Université de technologie de Belfort-Montbéliard) a approuvé, vendredi 5 avril 2024, "les principes directeurs de création du futur établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental" porté par l'université de Franche-Comté, "où l'université de technologie de Belfort-Montbéliard l'intègre au titre d'établissement-composante". Cette délibération a été votée par 16 voix pour, 9 voix contre et une abstention, après des questions posées en interne.



Le vote en conseil d'administration le confirme: l'UTBM intégrera l'EPE porté par l'université de Franche-Comté. © UTBM
Le choix de l'UTBM, quant à l'EPE de rattachement, a effet suscité en interne des questionnements. La moitié des enseignants-chercheurs de l'établissement appartient à un laboratoire de recherche - Femto-ST (Franche-Comté Electronique, Mécanique, Thermique et Optique - Sciences et Technologies) - dont l'UFC (Université de Franche-Comté) est cotutelle (avec le CNRS (Centre national de la recherche scientifique)). L'autre moitié appartient à un laboratoire dont l'université de Bourgogne est cotutelle avec le CNRS, l'ICB (Institut Carnot de Bourgogne).
Avant le vote en faveur de l'EPE porté par l'UFC – qui est une évolution de la Comue (Communauté d'universités et établissements) Université Bourgogne Franche-Comté -, les syndicats représentant les personnels de l'UTBM ont échangé avec Vincent Thomas, président de l'université de Bourgogne, afin qu'il leur présente (le 5 mars dernier en visioconférence) le projet d'EPE expérimental qu'il porte de son côté.
Deux autres partenaires du projet d'EPE (établissement public expérimental) porté par l'université de Franche-Comté doivent encore voter leur engagement dans l'établissement expérimental. Il s'agit des Arts et Métiers (qui vote le 9 avril) et de l'Institut Agro Dijon : les deux écoles, situées en Bourgogne, sont des établissements nationaux qui auront le statut d'établissement associé.

Par Alexandra Caccivio